

COMMUNE DE LAMPERTHEIM

Arrondissement  
de Strasbourg-Campagne

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

élus :

.....23.....

Conseillers en

fonction :

.....23.....

Conseillers

présents :

.....19.....

+ 4 procurations de vote

Séance ordinaire du 5 décembre 2023

Sous la présidence de David GAENG, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire

**Point 17 : Fonds de concours EMS aux écoles de musiques – Demande de subvention**

Vu les articles L.5217-7 et L.5215-26 du Code général des collectivités territoriales permettant à une métropole de financer le fonctionnement et la réalisation d'un équipement par le versement d'un fonds de concours aux communes membres.

Vu les statuts de l'Eurométropole de Strasbourg, notamment les dispositions incluant la commune de Lampertheim comme l'une de ses communes membres.

Vu la délibération du 20 septembre 2023 du conseil municipal de Lampertheim sollicitant un fonds de concours à l'Eurométropole de Strasbourg en vue de participer au financement de l'école intercommunale de musiques Ravel (accueil des activités de l'école intercommunale de musiques Ravel dans le bâtiment municipal situé 1 place du Général de Gaulle à Lampertheim) à hauteur de 2 720,63 €, soit un montant calculé en fonction des dépenses de fonctionnement effectuées par chaque commune.

Suite au Conseil de l'Eurométropole qui a adopté des critères de répartition tenant compte du nombre d'élèves résidents dans chaque commune (soit 58 élèves à Lampertheim sur 299 élèves au total résidents dans les communes de Vendenheim, Mundolsheim et Lampertheim) et non pas en fonction des dépenses de fonctionnement effectuées par chaque commune (clé de répartition utilisée lors du conseil municipal du 20 septembre 2023), il est proposé de solliciter un fonds de concours à l'EMS pour un montant de 4 049 €.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement, hors subventions, pris en charge par le bénéficiaire.

Vu l'avis favorable des commissions réunies - Commission Sport - Culture - Associations - du 28 novembre 2023.

Madame le Maire, Vice-Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg, ne participe ni aux débats, ni au vote.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**SOLLICITE** un fonds de concours à l'Eurométropole de Strasbourg en vue de participer au financement de l'école intercommunale de musiques Ravel (accueil des activités de l'école intercommunale de musiques Ravel dans le bâtiment municipal situé 1 place du Général de Gaulle à Lampertheim) à hauteur de 4 049 €.

**AUTORISE** Mme le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

ADOpte A L'UANIMITE



Le secrétaire  
Nathalie TROG



Pour extrait certifié conforme.  
Lampertheim, le 5 décembre 2023



Le Maire  
Murielle FABRE